

Certificat Professionnel FFP

Chargé·e d'administration des payes du spectacle

16^{ème} session
du 2 au 20 décembre 2019 à Nantes



Sommaire

Objectif, descriptif, inscription...	p. 3
Tarif, contact...	p. 4
Programme détaillé de la formation	p. 5
Intervenants experts	p. 8
Méthodes, suivi individuel...	p. 9
Attestation, attribution du certificat	p. 10
Qui sommes-nous ?	p. 11
Bulletin d'inscription	p. 12



Objectifs, descriptifs, inscription...

Objectifs généraux

Permettre de renforcer son employabilité dans le secteur culturel, d'avancer en confiance dans ses fonctions de Chargé·e d'administration des payes du spectacle, pour servir au mieux les intérêts de sa structure dans le respect des réglementations.

A l'issue de la formation, les participants sont en mesure :

1. d'établir les bulletins de salaire et les déclarations sociales du personnel intermittent de leur structure
2. d'avoir les bases et les réflexes pour rédiger un contrat de travail pour un intermittent
3. de gérer les frais et les différentes rémunérations dans le secteur culturel
4. de connaître les clés de la fonction

Les objectifs pédagogiques pour chaque module de formation sont détaillés dans les pages 5 à 7.

Descriptif du métier

Sous l'autorité de la direction ou de l'administrateur/administratrice, assurer la gestion administrative des payes et des contrats de travail, le suivi avec le personnel intermittent :

- traitement des payes ou établissement des éléments en relation avec un prestataire ou un cabinet
- traitement des déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles des charges sociales
- gestion des frais et des différentes rémunérations
- établissement des contrats de travail, relations avec le personnel intermittent

Public

- Chargé·e de l'administration et de la gestion d'une association du spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)
- Personnes salariées ou intermittentes du spectacle qui souhaitent évoluer vers cette fonction ou valider leurs connaissances et pratiques
- Toute personne qui souhaite s'orienter vers la fonction de Chargé·e d'administration des payes du spectacle (reconversion professionnelle, évolution de poste...)

Pré-requis

Expérience d'un an minimum dans le secteur culturel (administratif, artistique, technique) ou titre de niveau IV.

La personne devra avoir des connaissances ou une pratique en établissement de payes et de contrats.

Inscription des participants

1. Le/la candidat/e adresse au CAGEC les éléments suivants :

- le formulaire d'inscription indiquant notamment ses fonctions et connaissances actuelles et ses motivations
- un *curriculum vitae* actualisé

2. Après étude de ce dossier, l'adjointe à la formation du CAGEC réalisera un entretien téléphonique. L'objectif de cet entretien sera de valider les pré-requis, notamment les connaissances en matière d'établissement de payes et de contrats. Elle vérifiera également la motivation pour ce parcours de formation intensif.

C'est uniquement à l'issue de cet entretien que l'inscription pourra être confirmée.

Tarif 2019, contact...

Coût pédagogique : 2550 € TTC* (soit 170 € par jour)

105 heures - 35 heures par semaine

Financement possible par l'Afdas

Autres financements : nous contacter

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés...) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 280 €.

Calendrier prévisionnel - Session du 2 au 20 décembre 2020

	Expertise	Intitulé	Intervenant/e
	Samedi / Dimanche		
1 jour	Métier	Accueil Réflexion sur la fonction	Sabine Joubert
1 jour	Payés et gestion sociale du spectacle	Droits des intermittents	Tanguy Berthelot-Ritzen
2 jours	Contrats du spectacle	Contrats de travail du spectacle	Fanny Schweich
1 jour	Payés et gestion sociale du spectacle	Payés du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
	Samedi / Dimanche		
1 jour	Contrats du spectacle	La gestion des droits d'auteur	Bruno Anatrella
1 jour	Payés et gestion sociale du spectacle	Payés du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
1 jour	Contrats du spectacle	Contrats de travail du spectacle	Fanny Schweich
1 jour	Payés et gestion sociale du spectacle	Les différentes formes de rémunérations dans le secteur	Emilie Le Thoër
1 jour	Payés et gestion sociale du spectacle	Payés du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
	Samedi / Dimanche		
3,5 jours	Payés et gestion sociale du spectacle	Payés du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
0,5 jour	Métier	Evaluation qualité	Tanguy Berthelot-Ritzen
0,5 jour	Métier	Entretiens professionnels	Administrateurs/trices
0,5 jour	Métier - Validation du Certificat	Etude de cas	Sylvie Ricordaire

Votre contact Sylvie Ricordaire - Responsable formation

Ligne directe : 02 40 35 87 30



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Programme détaillé de la formation

EXPERTISE : Payes et gestion sociale du spectacle - 8,5 jours

Les droits des intermittents – 1 jour

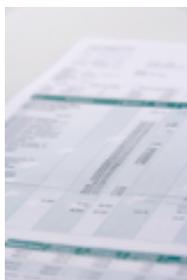
Tanguy BERTHELOT-RITZEN

- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit (admission, réadmission...)
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi (calcul du salaire de référence, de l'allocation journalière, du nombre de jours indemnisés...)
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits : contrat long ou non, intervention d'enseignement ou pédagogique...
- Valider les obligations formelles des salariés (BSM) et de l'employeur (AEM, Avis de versement) et les incidences en cas d'erreur

Payes du spectacle – 6,5 jours

Tanguy BERTHELOT-RITZEN

- Connaître les principes généraux et savoir calculer un bulletin de paye du régime général (mentions légales, brut, net imposable, net à payer, cotisations...)
- Comprendre les assiettes de cotisations et les spécificités applicables aux emplois d'intermittents (plafonds applicables pour les artistes et pour le personnel technique, caisses et taux spécifiques...)
- Identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle et les obligations en matière de cotisations
- Vérifier les obligations liées à l'embauche d'un salarié et les documents à lui remettre (contrats de travail, bulletin, Attestation Pôle Emploi de fin de contrat...)
- Heures supplémentaires, fonctionnement et paiement, réductions patronales
- Déterminer les obligations en matière de frais professionnels
- Comptabiliser les congés payés en matière de paye
- Remplir les documents déclaratifs des différentes caisses (URSSAF, CNCS, POLE EMPLOI, AUDIENS, Congés Spectacles, AFDAS, CMB)
- Contrôle des fichiers DADS et cahier des charges de la norme DSN
- Point sur l'actualité : retenue à la source, réforme de la formation, heures supplémentaires...



Les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel - 1 jour

Emilie LE THOER

La rémunération sous forme d'honoraires

- Pour qui ? comment ?
- Quelles sont les conditions pour pouvoir facturer une prestation ? Les vérifications à effectuer par l'organisme
- Le régime auto-entrepreneur et son application dans le spectacle vivant
- Les risques : redressement, travail dissimulé

La rémunération en salaires

- La distinction salarié/travailleur indépendant et le cas des artistes du spectacle
- La distinction artiste du spectacle, artiste interprète, artiste-auteur

La distinction entre les différents « statuts » pouvant coexister au sein d'une entreprise ou d'une association

- Salariés, stagiaires, bénévoles...
- La question de leur rémunération, indemnisation, gratification...

La rémunération des auteurs, principes

- Les caisses de sécurité sociale concernées : AGESSA/Maison des Artistes
- Assujettis ou affiliés, quelle différence et quelles conséquences ?
- Les activités accessoires des auteurs affiliés – Conditions et principes

Les règles de contrôle et de vigilance

- La lutte contre le travail dissimulé et les obligations du donneur d'ordre.

MÉTHODE : Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique. De nombreux exemples concrets et des cas pratiques issus de situations réelles. Des dossiers avec les principaux textes juridiques. Chaque participant-e établira des bulletins et éléments connexes de la paye et repartira avec les corrigés. Apports théoriques et réponses aux multiples questions liées à la diversité des statuts dans le secteur culturel.

Rencontre de la Responsable du Service Paie du CAGEC pour une mise en pratique



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Les contrats de travail du spectacle : contrat des intermittents du spectacle, CDDU ou CDD de « droit commun », CDI – 3 jours

Fanny SCHWEICH

Les sources du droit du travail

Les conventions collectives du spectacle vivant

- Déterminer la convention applicable
- Les enjeux et conséquences.

Les formes du contrat de travail : CDI / CDD

- Les clauses du contrat à durée indéterminée
- Les clauses obligatoires – Les autres clauses utiles à prévoir
- Le CDD de droit commun... Les cas de recours et leur motivation
- Les différents principes applicables
- Le CDD à objet défini
- Le CDD d'usage dans le spectacle vivant / artistes et techniciens du spectacle (intermittents)
- Le statut social de l'artiste du spectacle : ce que prévoit le Code du travail
- Emplois concernés, mentions obligatoires à faire figurer au contrat de travail, points de vigilance
- Les modalités de la rémunération : cachets/ heures de travail
- Selon les conventions collectives : la définition d'une tournée / Les minima conventionnels applicables

La réglementation sur la durée du travail

- Temps de travail effectif
- Durées légales et conventionnelles à connaître – temps de repos quotidien et amplitude de la durée du travail
- Les majorations à prévoir pour heures supplémentaires
- L'annualisation du temps de travail – Les dispositions légales et conventionnelles
- Le temps partiel – Définition
- Mentions obligatoires au contrat de travail / les heures complémentaires et les règles à connaître
- Les cadres et la durée du travail
- Le Compte Epargne Temps

La fin du contrat de travail :

- Démission
- Rupture conventionnelle
- Situations de licenciement et procédures
- Retraite

Gestion des droits d'auteur = sensibilisation 1 jour

Bruno ANATRELLA

Ce qui est protégé par le droit d'auteur

- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux

Les organismes de gestion collective : SACD, SACEM, SPEDIDAM... : fonctionnement

- Etendue des répertoires des organismes de gestion collective
- Le recours à un organisme de gestion collective est-il obligatoire ou un accord direct avec les auteurs/artistes concernés peut-il être conclu ?
- Quelles sont les obligations des « adhérents » à l'égard de leur organisme de gestion collective ?
- Qu'en est-il lorsqu'une partie des auteurs/artistes d'un spectacle n'est pas « adhérent » d'un organisme de gestion collective ?



MÉTHODE : Des apports théoriques solides sur les réglementations et la jurisprudence complétés par l'étude des principaux modèles de contrats de travail et de nombreux cas pratiques.

Cela sera complété par des exemples et documents pratiques permettant d'envisager concrètement les différents « process » à mettre en place et accords à formaliser.

EXPERTISE : Métier – 2,5 jours

Réflexion sur la fonction de « Chargé-e d'administration des payes du spectacle »

1 jour

Sabine JOUBERT

Lors de la première journée, nous explorerons des thématiques sous forme d'exercices ludiques, créatifs et participatifs :

- Ateliers ludiques pour mieux se connaître
- Echanges en binômes pour partager ses expériences de terrain
- Questionner sa fonction, son champ d'action, son positionnement avec des outils créatifs

Evaluation qualité – 0,5 jour

Tanguy Berthelot-Ritzen
Sylvie Ricordaire

Une évaluation écrite/orale sur la qualité de la formation est réalisée avec les responsables pédagogiques. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur cette module.

Enfin, un bilan écrit « à froid » vous sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

Entretien avec un-e administrateur-trice

0,5 jour

Discussion privilégiée en face à face avec un-e administrateur-trice pour mieux connaître ce métier, avoir l'avis d'un professionnel sur votre employabilité, évoluer dans votre carrière...

Etude de cas – 0,5 jour

Cette étude de cas porte exclusivement sur les aspects social et juridique vus lors de la formation.



Intervenants·es experts

Tous nos intervenants sont reconnus pour leur expertise (entre 15 et 20 ans d'expérience dans le secteur du spectacle). Certaines de leurs interventions ne sont proposées qu'au CAGEC (Les droits des intermittents, les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel...).



Bruno Anatrella

Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS.



Emilie Le Thoër

Avocate au barreau de Nantes, elle s'est spécialisée dans le secteur culturel



Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur du CAGEC et du Service gestion sociale depuis plus de 20 ans.



Fanny Schweich

Juriste. En 2017, elle crée For companies, une structure dédiée à l'information juridique des professionnels du spectacle vivant.



Sabine Joubert

Co-directrice du label musical Prikosnovénie.

Barbara BRUNEAU, responsable du Service Paie du CAGEC, gère plus de 300 clients à l'aide de 3 collaboratrices.

Avec chaque intervenant/e, les participants bénéficient des apports méthodologiques et des connaissances indispensables à la thématique. La formation, très vivante et interactive, met le participant en situation par des études de cas concrets, des travaux sur informatique, et des travaux en atelier. L'échange et les questions sont favorisés pour répondre à leurs préoccupations. Les intervenants apportent également une forte dimension conseil.

Moyens, suivi individuel...

Moyens

- Des intervenant·es experts : Tanguy Berthelot-Ritzen, Fanny Schweich, Emilie Le Thoër, Bruno Anatrella, Sabine Joubert, Barbara Bruneau
- Des supports pédagogiques complets (dossiers comprenant la réglementation, modèles de contrats...)
- La présence au quotidien de l'équipe d'encadrement : Tanguy Berthelot-Ritzen, Sylvie Ricordaire
- Une salle adaptée équipée de postes informatiques individuels
- Les connexions internet
- Le matériel de vidéo-projection

Suivi individuel

Au CAGEC, l'effectif limité permet d'emblée une écoute de chaque participant. Notre équipe d'encadrement est présente à chaque début de journée pour faciliter l'échange et signaler à l'équipe pédagogique et à la direction toute difficulté.

Pour chaque module, une évaluation des acquis « en continu » est réalisée, soit par QCM, soit par un exercice pratique, immédiatement corrigé, ce qui permet de suivre les acquis et de répondre à d'éventuelles difficultés.

A l'issue de la formation, des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins exprimés. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans les mois qui suivent la formation.

Un bilan « à chaud » écrit et oral à la fin de la formation sur l'ensemble du parcours est réalisé avec la direction du CAGEC. Ce bilan permet d'améliorer les sessions suivantes en tenant compte des remarques mais aussi de connaître le ressenti global de chacun.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant·es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique après plusieurs mois.

LES PETITS +

- Le livre « Gérer une association culturelle » de Fanny Schweich (ed. La Scène) offert
- Possibilité de poser des questions aux intervenants dans les semaines qui suivent la formation
- Point sur la réglementation formation et ses actualités
- Accueil café/brioche offert chaque matin
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.

Crédit photos : © fotolia.com



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Attestation, attribution du certificat

Attestation de formation

La formation est, dans tous les cas, validée par une attestation de formation détaillée qui valorise votre parcours professionnel.

Validation du Certificat professionnel FFP Chargé-e d'administration des payes du spectacle

La formation *Chargé-e d'administration des payes du spectacle* fait l'objet d'une validation réalisée de la façon suivante :

Etape 1 un contrôle des connaissances en contrôle continu :

QCM ou exercices pratiques pour chaque module (50% de la validation - 6 contrôles continu - chaque contrôle noté sur 20), évalué par l'intervenant expert ;

Etape 2 une étude de cas le dernier jour de la formation

cet examen (25% de la validation - noté sur 20) est évalué par les intervenants experts concernés pour chaque partie et coordonnée par la direction du CAGEC ;

Etape 3 un entretien individuel avec un professionnel :

un administrateur ou un responsable de lieu conventionné, qui évaluera l'appropriation de la fonction Chargé-e d'administration des payes du spectacle par le participant, et sa connaissance du fonctionnement d'une structure de spectacle, selon une grille d'évaluation conçue par le CAGEC et validée par des administrateurs de lieu (25% de la validation - noté sur 20).

Cette validation est également conditionnée à l'assiduité obligatoire du participant pour les 15 jours de la formation.

Attribution du Certificat Professionnel FFP

Le CP FFP *Chargé-e d'administration des payes du spectacle* est attribué lorsque :

- pour les étapes 1 et 2, le participant a obtenu la note minimum de 12/20 ;
- pour l'étape 3, le participant a obtenu la note minimum de 10/20.

Le CAGEC est le seul organisme habilité pour délivrer ce Certificat. Il vous apporte un atout significatif pour développer votre employabilité dans le secteur du Spectacle.

99 % des participant-es ont obtenu leur certificat



Qui sommes-nous ?

DÉCOUVRIR LE CAGEC

Le CAGEC est un centre de gestion et de formation au service des professionnels du spectacle et de la culture depuis 1982.

Plus de 800 administratrices, administrateurs, responsables, chargés-es de production ou de diffusion... viennent en formation chaque année sur les thèmes experts que nous leur proposons, à Paris, et à Nantes.

Plus de 300 compagnies, lieux de diffusion, festivals, producteurs, ensembles instrumentaux... nous confient leurs payes et leurs déclarations sociales pour une gestion sociale simplifiée.

QUELLES SONT LES VALEURS DU CAGEC ?

Notre motivation et celle de notre équipe, c'est la satisfaction de nos clients quand leurs questions trouvent réponse, quand leurs problèmes trouvent une solution concrète, quand malgré les difficultés quotidiennes, nous pouvons apporter bonne humeur et confiance.

Mais le CAGEC est d'abord reconnu pour son expertise, la qualité de ses intervenants, ces thèmes pointus et exclusifs, la fiabilité de ses prestations, le sens et le plaisir de l'accueil. C'est toute cette expérience du secteur que nous mettons à votre service.

Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur, gérant.

Des références prestigieuses

ces structures ont fait appel au CAGEC depuis 2017 pour des thèmes juridiques (intermittence, paye, contrats...).

THÉÂTRE
NATIONAL DE
LA DANSE
chailot

MC
2:

le
théâtre
scène nationale
saint-
nazaire

Disneyland
PARIS

m
INSTITUT INTERNATIONAL
DE LA MARIONNETTE
PÔLE RECHERCHE
ET DOCUMENTATION

OPÉRA NATIONAL
BORDEAUX

ST-QUENTIN
EN-YVELINES
THEATRE
SCÈNE
NATIONALE

Qualification
des Services
Intellectuels
OPQF

ffp
fédération de la Formation Professionnelle

Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 Allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES Cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Bulletin d'inscription 2019

Ces pages seront transmises aux intervenants - **Joindre un CV actualisé**

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Chargé·e d'administration des payes du spectacle

du 2 au 20 décembre 2019 - Nantes

Nom, prénom :

Quelle est votre formation initiale (intitulé, niveau...) ?

Précisez vos fonctions :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

Techniques de paye : une bonne connaissance une approche non

Contrats des intermittents : une bonne connaissance une approche non

Autres contrats de travail : une bonne connaissance une approche non

Fiscalité applicable aux associations : une bonne connaissance une approche non

Le statut de votre structure : association SARL autre , préciser :

Le nombre de salariés intermittents du spectacle engagés par votre structure : environ

Quelles rémunérations avez-vous traité ou traitez-vous ?

CDI

CDD

artistes du spectacle

techniciens

auteurs

artistes plasticien

formation

free lance, « à leur compte »

bénévoles

amateurs

autres, préciser :

Quelle est votre motivation pour suivre ce parcours qualifiant ? Qu'en attendez-vous ?